

Colloque en hommage à Paul Bouchet (CESE 11 octobre 2024)

## L'égale dignité

### Fondement éthique des droits de la personne

Ouverture 2<sup>ème</sup> table ronde **L'action institutionnelle de Paul Bouchet au service de l'effectivité des droits : de l'énoncé des droits à l'accès aux droits**

Christine Lazerges modératrice

Avant toute chose, je voudrais remercier infiniment les organisateurs de ce colloque en hommage à un ami depuis des décennies, Paul Bouchet, qui jonglait avec une adresse incroyable avec la recherche d'un approfondissement de la pensée et l'action auprès des plus exclus.

En réfléchissant à notre table-ronde, j'ai eu le désir et le plaisir de relire « *Mes sept utopies* » (2012), livre autobiographique et sorte de testament où Paul Bouchet crie « Justice » de bout en bout, à toutes les pages. Dans un chapitre précisément intitulé « Justice comme un cri », il écrit ce qui sera la devise de son existence : « Se mettre à l'écoute de ceux pour qui le mot justice n'évoque pas d'abord l'institution, le système judiciaire mais l'immense espoir d'être respecté en droit et en dignité ». Paul Bouchet sera en perpétuelle recherche d'un Etat de droit exemplaire qui devrait permettre à chacun et chacune d'être respecté en droits et en dignité. Pour cela l'accès à des droits indivisibles et universels (il préférerait dire universalisables) est un impératif pour donner sens et effectivité à l'énoncé des droits et libertés fondamentales.

Paul Bouchet, avocat militant, entame une carrière institutionnelle non pas comme une carrière mais comme une succession d'engagements « du côté de l'Etat de droit ». « Du côté de l'Etat de droit » est le titre d'un autre des chapitres de « *Mes sept utopies* ».

Nicole Questiaux, qui a très bien connu Paul Bouchet, me disait récemment que c'est l'expression « d'avocat militant » qui le caractérisait le mieux. Nous avons en commun, elle, lui et moi d'avoir présidé la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Est donc profondément inscrit en

nous le fait que le militantisme pour la défense des droits de l'homme n'aura jamais de fin et ne sera jamais abouti.

Il est logique de se pencher en premier lieu sur l'avocat Paul Bouchet et ses travaux sur l'aide juridictionnelle, nous le ferons avec Bénédicte Mast, avocate au barreau de Coutances-Avranches et ancienne présidente de la commission accès au droit et à la justice du conseil national des Barreaux.

C'est ensuite Paul Bouchet, conseiller d'Etat, qui sera évoqué par Bernard Stirn. Comme le raconte Paul Bouchet dans son livre, après l'expérience du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés (FAS) « allait-il retourner au Barreau ? ». Après avoir passé quelques mois comme conseiller spécial de la ministre des affaires sociales, j'ai eu la chance, dit-il, que s'offre à moi l'opportunité d'intégrer le conseil d'Etat au tour extérieur ».

Paul Bouchet donne à son chapitre sur le Conseil d'Etat le titre : « Zadig au Conseil d'Etat ». Le président Bernard Stirn nous dira s'il fut vraiment « Zadig au Conseil d'Etat ». Allait-il trouver au Conseil d'Etat un lieu de construction d'un Etat de droit exemplaire ?

Avant la présidence du FAS, Paul Bouchet en 1981, alors bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon, est devenu membre de la commission de révision du code pénal présidée par Robert Badinter. En 1982, il est ensuite sollicité pour présider le FAS. « J'acceptai cette présidence, dira-t-il, dans l'espoir de pouvoir changer quelque chose dans le cours des choses dans le prolongement de mon utopie d'un Etat civique. Il fallait très concrètement travailler à ce que les personnes issues de l'immigration aient en France « le même droit de cité » que les autres citoyens ». Deux témoins de son action, Michel Yahel et Alain Seksig, vont parler de leur combat commun au FAS. Michel Yahel a été le directeur général du FAS de 1986 à 1991. Alain Seksig avant d'intégrer le FAS en 1988 était instituteur dans le quartier de Belleville pour la scolarisation des enfants et des adolescents de famille immigrés.

Les institutions de la République que présida Paul Bouchet alors qu'il était conseiller d'Etat furent successivement la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) et la Commission nationale des interceptions de sécurité (CNCIS) instituée par une loi du 10 juillet 1991.

En 1989, le Premier ministre Michel Rocard, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française manifesta un réel intérêt pour la CNCDDH, ce qui est loin d'être le cas de tous les Premiers ministres. Ceux-ci sont compétents pour

choisir le président ou la présidente de cette institution. Le choix de Paul Bouchet par Michel Rocard ne pouvait être meilleur pour une CNCDH « Compagnie de vigilants, vigilants du respect des droits de l'homme » selon les mots de Robert Badinter. Ses avis les plus significatifs sont publiés et commentés dans l'ouvrage « *Les grands avis de la CNCDH* » (Dalloz 2016). En ancienne présidente de 2012 à 2018, je salue ici aujourd'hui d'anciens et actuels membres de la CNCDH et tout particulièrement Emmanuel Decaux, professeur émérite de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, éminent spécialiste de droit international, actuellement président de la fondation René Cassin. Emmanuel Decaux, qui fut si longtemps membre de la CNCDH, nous parlera du mandat de Paul Bouchet.

C'est ensuite Mireille Imbert-Quaretta, conseiller d'Etat, qui rappellera le mandat de Paul Bouchet à la présidence de la CNCIS alors qu'elle était elle-même déléguée générale de la CNCIS de 1994 à 1997. Mireille Imbert-Caretta, qui fut aussi magistrate de l'ordre judiciaire, avait déjà travaillé avec Paul Bouchet au sein de la commission de révision du code pénal.

Avant un temps de débat, la table-ronde s'achèvera par un témoignage de Bernard Lacharme, secrétaire général du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées de 2002 à 2013. Il préside aujourd'hui l'Association DALO (droit au logement opposable). Il dira le rôle majeur de Paul Bouchet dans la reconnaissance du droit au logement opposable. Il dira le combat de l'Association DALO et de bien d'autres encore pour rendre effectif ce droit fondamental. Ce droit garanti dans plusieurs textes dont la loi DALO de 2007 est un droit opposable qui désigne l'Etat comme garant de son effectivité. Or aujourd'hui plus de 4 millions de personnes en France sont non logées ou logés dans des habitats indignes.

Les interventions prouveront toutes que le combat continue pour la lutte pour l'accès aux droits fondamentaux et pour leur effectivité. Ce fut le combat de Paul Bouchet « penseur et conscience en action » selon l'expression de Jean-Marc Sauvé.

### **Conclusion de la table-ronde**

Avocat militant, utopiste pragmatique, Paul Bouchet n'a eu de cesse de se battre pour l'égalité des personnes humaines. De l'égalité doit découler

non seulement l'énoncé d'un certain nombre de droits mais aussi l'accès à ses droits afin de parvenir à leur effectivité.

Rendre l'impossible possible par le croisement des savoirs, comme l'a prouvé l'aventure du château de Goutelas, fut le moteur de l'existence de Paul Bouchet y compris dans son action institutionnelle.

Utopiste pragmatique, Paul Bouchet écrit dans les dernières lignes de son récit autobiographique : « D'épreuve en épreuve, de la première à la dernière, c'est bien l'utopie qui pour moi donne sens -à la fois une direction et une signification- à ce moment si dérisoire et pourtant si précieux qu'on appelle une vie ».

\*\*\*\*\*